GROUPE SUIVI BUDGETAIRE

DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

ASPIRATIONS, PREOCCUPATIONS
DE LA SOCIETE CIVILE POUR LE BUDGET DE L'ETAT GESTION 2025

« Ne laisser personne de côté »

Février 2024

INTRODUCTION

L'accès aux données budgétaires est une condition nécessaire mais insuffisante pour améliorer le niveau de responsabilité des gouvernements dans la gestion efficiente et efficace des finances publiques. Pour parvenir à cette gestion, la transparence doit être accompagnée d'opportunités significatives pour la société civile et les citoyens de participer activement à la prise de décision et au suivi budgétaire. Pour répondre à cette recommandation de la loi organique relative aux lois de finances et des institutions internationales de surveillance budgétaire, le Ministère de l'Economie et des Finances implique les Organisations de la Société Civile (OSC) à certaines phases du processus budgétaire.

S'inscrivant dans cette optique, le Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Direction Générale de l'Economie invite les OSC (SOCIAL WATCH BENIN et ALCRER) à exprimer les aspirations et les préoccupations des populations portées par elles dans le cadre de l'élaboration du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP), gestion 2025.

SOCIAL WATCH BENIN et ALCRER renouvellent leur remerciement aux autorités du Ministère de l'Economie et des Finances pour avoir honoré à cette traditionnelle rencontre annuelle avec la DGE.

Le présent document qui s'articule autour de trois points majeurs est le fruit du travail collaboratif entre les OSC tant au niveau national que local sous la coordination de l'Unité d'Analyse Budgétaire de SOCIAL WATCH BENIN.

I. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE NATIONAL ET REGIONAL

1) DEFIS POUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE

Avec un taux de croissance projeté à 6,0% à l'horizon 2026, nous pouvons espérer que le scénario de référence sera maintenu pour 2025, même si le scénario en 2023 et 2024 est en dessous des objectifs. Le FMI a revu à la baisse (5,6%) par exemple la croissance de 2023 contre une prévision de 6%.

De plus, les perspectives de croissance étant sujettes à des défis importants à savoir la sécurité, le changement climatique et surtout la fermeture prolongée de la frontière avec le Niger, la société civile s'interroge sur les conséquences de ces défis sur l'économie de notre pays au cours des prochaines années.

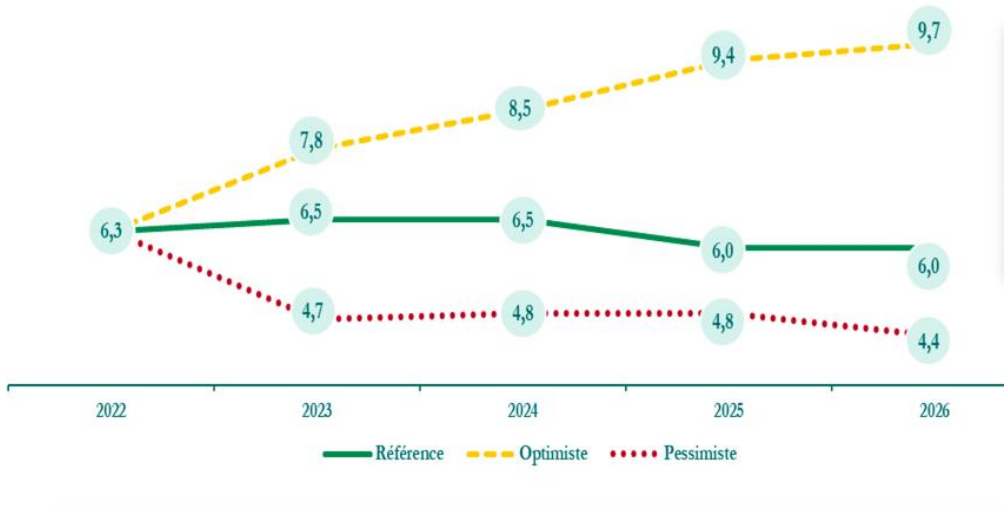

Source : DPBEP 2024-2026

- **La sécurité**

La stabilité régionale s'est détériorée, la menace terroriste plane toujours sur le Bénin. Afin d'y faire face, le Bénin a augmenté ses dépenses militaires. Les résultats des efforts du Gouvernement sont perceptibles et salués, mais la menace est toujours réelle et la prise en charge des vulnérabilités des espaces frontaliers demeure une priorité. Malgré ces efforts salutaires, les organisations de la société civile se préoccupent de l'occupation des frontières dans un contexte de montée progressive de la radicalisation, de l'extrémisme violent et du terrorisme aux plans régional et national.

Le phénomène d'extrémisme, y compris sa forme violente, est toujours multifactoriel. Tout comme dans les pays limitrophes et dans la sous-région,

l'aperçu des risques d'extrémisme violent et de radicalisation indexe également l'aménagement du territoire. En effet, il est reconnu et mentionné dans la Stratégie Nationale de Prévention de l'Extrémisme violent au Bénin que « *Les frustrations font jour dans plusieurs zones qui pensent qu'elles sont délaissées par le Gouvernement alors qu'elles produisent du coton en grande quantité. En effet, ces localités estiment qu'elles bénéficient très peu d'infrastructures sociocommunautaires qui, cependant, foisonnent ailleurs.... La répartition inéquitable des ressources de l'Etat se remarque à travers l'insuffisance dans certains villages d'infrastructures socioéconomiques communautaires, notamment les écoles, les centres de santé, les ouvrages d'eau potable et d'assainissement, les centres de loisirs, les marchés, les voies d'accès, etc., alors qu'elles abondent dans d'autres localités du pays. Cette situation entraine la perte, par les populations vulnérables, en particulier celles des localités frontalières* » qui sont récupérées/recrutées par des groupes terroristes et armées qui perpétuent des attaques dans la partie septentrionale du pays.

Face à ce constat concernant les infrastructures, les populations et les OSC invitent le Gouvernement :

De façon générale, à :

1. Veiller conformément aux lignes directrices de l'Agenda spatial du Bénin, à un meilleur et équitable accès des populations aux équipements et aux services collectifs ;

2. Accroître les capacités opératoires et financières de l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) dans la mise en place d'Unités Spéciales de Surveillance des Frontières (USSF) et la réalisation des infrastructures socio-économiques dans les zones frontalières.

- Le changement climatique

L'Afrique de l'Ouest est l'une des régions du monde les plus sensibles à la variabilité et au changement climatiques. La région se réchauffe plus rapidement que la moyenne mondiale[1] et cette tendance devrait se poursuivre.

Les OSC s'interrogent sur le fait que le *« Rapport d'impact 2023 de l'Eurobond ODD »*[2] mentionne que le Bénin reste en passe d'atteindre l'ODD 13 « Lutte contre les changements climatiques »[3], alors que selon le nouveau programme au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) conclu avec le FMI, le

[1] Cf. https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/West_Africa_CRP_Final.pdf
[2] Voir page 14 du « Rapport d'impact 2023 de l'Eurobond ODD »
[3] Voir page 14 du « Rapport d'impact 2023 de l'Eurobond ODD »

Bénin doit encore agir à travers des mesures pour : *« 1) prendre en compte de façon systématique les questions relatives au climat dans la conduite de la politique publique ; 2) soutenir l'adaptation au changement climatique, notamment à travers le renforcement de la résilience au niveau communautaire et la mise en place des dispositifs de protection sociale pro-climat ; 3) atténuer les risques de transition, notamment grâce à une réforme globale des subventions aux produits énergétiques ; et 4) mobiliser du financement privé pour les actions climatiques, y compris à travers le développement d'une architecture d'information financière sur le climat.»*[4]

Afin de hâter la marche du Bénin vers la réalisation de l'ODD 13, la société civile recommande au Bénin d'intégrer la « Grande Muraille Verte » qui est une initiative de restauration écologique et de lutte contre l'insécurité alimentaire en Afrique portée par l'Union Africaine et soutenue par la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD). La GMV vise d'ici 2030 à restaurer 100 millions d'hectares de terres dégradées en Afrique, sur une bande longue de 8 000 km au sud du Sahara allant du Sénégal à Djibouti. Selon les informations recueillies au niveau de l'Agence Panafricaine de la GMV, il semblerait que le Bénin souhaite prochainement intégrer cette initiative. La société civile l'encourage à saisir les opportunités de financement de la GMV.

- La fermeture de la frontière avec le Niger

Les sanctions de la CEDEAO ont négativement impacté non seulement le Niger et son économie mais aussi celle du Bénin. En effet depuis l'embargo, le climat de bon voisinage entre le Niger et le Bénin s'est graduellement détérioré. Les activités économiques sur le corridor routier Cotonou-Niamey sont en nette régression et engendrent ainsi, des conséquences négatives sur les opérateurs économiques et les populations des deux pays. L'impact humanitaire et économique de la mise en œuvre des sanctions de la CEDEAO est ressenti de Cotonou à Malanville.

Très tôt, les OSC avaient attiré l'attention sur l'impact de cette fermeture. Mais malheureusement, des cadres de l'Administration publique rencontrés ont minoré les conséquences sous prétexte que le Bénin percevait peu de choses sur les produits en transit en direction du Niger. Mais c'était ignorer toutes les autres activités connexes générées autour de l'axe Niamey-Cotonou, sans oublier le projet de pipeline entre le Niger et le Bénin qui est porteur d'espoir d'emplois et d'accroissement des recettes pour notre pays.

[4] Voir https://finances.bj/le-fmi-et-la-republique-du-benin-sont-parvenus-a-un-accord-au-niveau-des-services-sur-un-nouveau-programme-au-titre-de-la-facilite-pour-la-resilience-et-la-durabilite-et-la-troisieme-revue-au-titre-du/

Les OSC saluent l'option favorable des autorités béninoises pour l'ouverture très prochainement des frontières entre nos deux pays et les invitent à poursuivre tous les efforts diplomatiques pour la restauration des relations de fraternité et de solidarité qui unissent le Bénin à la République sœur du Niger.

2) ENDETTEMENT

Pour les OSC, le recours à la dette est un mal nécessaire et l'endettement devrait être un outil de développement. Il est de notoriété que le Bénin fait partie des bons élèves en matière de gestion de la dette. Cependant, les risques liés à la dette nous recommandent une meilleure information des contribuables, et aussi une redevabilité sur l'utilisation des ressources mobilisées. Il est heureux de lire que « les fonds mobilisés serviront au financement de projets à fort impact de développement du Programme d'Actions du Gouvernement ».

S'agissant de l'émission sur le marché obligataire international de 750 millions de dollars US, pour les OSC, il manque certains éléments spécifiques d'appréciation, notamment :

- le choix d'obligation libellée en dollar US (les avantages et les risques),
- le taux d'intérêt.
- le pays ayant fait l'option de dette à taux fixe, est-ce que cette option est maintenue.

Faisant confiance aux autorités béninoises, les OSC tiennent à mentionner que l'émission par le Bénin de sa première obligation internationale libellée en dollar US comporte certains risques : **risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de marché,** etc. Comme l'obligation est libellée en dollars US, le Bénin sera exposé au risque de change si la valeur du dollar fluctue par rapport au CFA. Ou bien si les taux d'intérêt en dollars augmentent, cela peut accroître le coût du service de la dette pour le Bénin, ce qui peut peser sur ses finances publiques (beaucoup de pays ont été pris à ce piège ces dernières années par le changement des taux directeurs par la Réserve fédérale américaine). Les conditions du marché financier mondial pourraient aussi affecter le coût de l'emprunt pour le Bénin, et une détérioration soudaine des conditions du marché peut rendre le refinancement de la dette plus difficile ou plus coûteux.

Il est important que le Bénin évalue ces risques et mette en place des stratégies de gestion appropriées pour assurer la soutenabilité de sa dette et la protection de ses finances publiques.

Pour finir, au regard du montant mobilisé dans le cadre de l'émission obligataire ODD, la société civile reste insatisfaite par rapport à l'avancement des

cibles/indicateurs des **secteurs vitaux que sont la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement qui stagnent et ne sont pas dans une tendance d'amélioration**. En effet selon le *« Rapport d'impact 2023 de l'Eurobond ODD »*[5] ***le sentier pour la réalisation des ODD est parsemé encore de défis*** notamment pour les ODD 3 « Bonne santé et bien-être », ODD 4 « Education de qualité », ODD 5 « Egalité des sexes », ODD 6 « Eau propre et assainissement », ODD 7 « Energie propre et d'un coût abordable », ODD 11 « Villes et communautés durables », ODD 14 « Vie aquatique » et ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces ».

Pour une population en majorité analphabète et dans un contexte où les données sur l'endettement sont en français et accessibles en ligne, la question de la transparence dans la gestion de la dette se pose bien au-delà des notations internationales. Le contexte de l'information sur la dette ne donne l'opportunité qu'à un nombre limité de citoyens béninois d'être en capacité d'exercer leur droit de regard.

Au regard de ces préoccupations, les OSC recommandent d' :

- **Organiser régulièrement des séances d'information et de débats sur la situation de la dette publique du Bénin avec les acteurs de la société civile ;**
- **Assurer et renforcer l'information sur la dette aussi à l'endroit du citoyen lambda par les canaux médiatiques traditionnels et digitaux et dans les langues locales.**

II. ASPIRATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LE BUDGET DE L'ETAT GESTION 2025

Tout en reconnaissant les efforts faits par les gouvernements au cours des précédentes gestions budgétaires et espérant la concrétisation des actions prévues au budget de l'Etat Gestion 2024 en faveur des secteurs sociaux, la société civile estime que certaines actions demeurent une priorité au regard de la situation des indicateurs dont les cibles sont très loin des engagements nationaux, régionaux et internationaux pris volontairement par le Bénin.

[5] Voir page 14 du « Rapport d'impact 2023 de l'Eurobond ODD »

Source : Rapport sur le développement durable, SDSN, 2023

Tableau de bord et tendances des ODD au Bénin en 2023

1) EAU HYGIENE ET ASSAINISSEMENT DE BASE

A. Accélérer les travaux de réalisation des infrastructures hydrauliques dans certains centres de santé et veiller à la disponibilité des services d'eau au niveau des communes

Les villes, chefs-lieux de communes, à savoir Karimama, Kalalè, Zè, Cobly, Gogounou, Ouinhi, Ouèssè et Kpomassè sont privées du réseau de distribution d'eau en milieu urbain et restent à équiper. En dépit des annonces renouvelées tous les ans de la prise en compte de ces villes dans les planifications, à ce jour rien n'est fait. Outre ces villes citées plus haut, le problème d'accès à l'eau potable est très remarquable dans les communes telles que : Matéri, Sinendé, Tchaourou, N'Dali, Bembèrèkè, Bopa, Sakété, Djougou, Ségbana, Malanville, Adjohoun et Kandi pour ne citer que celles-là.

La situation dans les formations sanitaires n'est pas reluisante et mérite d'être adressée surtout en milieu rural. Pour exemples, nous pouvons citer les cas suivants :

- Zone sanitaire Bembèrèkè-Sinendé : les formations sanitaires de Goro-Bani et Monsi dans l'arrondissement de Sikki à Sinendé,
- Zone sanitaire Covè-Zagnanado-Ouinhi : les centres de santé des arrondissements de Houin-Hounso (Covè), Dovi, les maternités isolées de Dovi-Zounnou et de Gossoé (Zagnanado), Dasso, Ouinhi centre, Sagon (Ouinhi) ,
- Zone sanitaire Adjohoun-Bonou-Dangbo : les centres de santé de Houédomey, Kessounou, Gbéko (Dangbo),

- Les centres de santé d'Alédjo, Penessoulou, Bassila centre et ceux de kikélé, Diépani, Frignon dans la commune de Bassila où pour défaut de groupe électrogène, les patients sont privés d'eau,
- zone sanitaire Copargo-Djougou-Ouaké : Centre de Karhum (Arrondissement de Singré) et de Gnanfouroum (Arrondissement de Pabégou), Yaoura (Copargo), Foyo, Gangamou, Yorossonga, Djakpingou, Yarakéou, Bariénou (Djougou) et Sèmère (Ouaké),
- zone sanitaire Nikki-Kalalé-Pèrèrè : Sakanbasi, Tontarou, Soubo, Sérékali, Suya, Fombawi, Gbaoussi, Tasso (Nikki), Basso, Banabasso, Gorogao, Néganzi, Gbérougbassi, Gbéssagbérou, Sérégourou, Kourel, Matchorè, Dérassi, Mariguita, Djegga, Boa, Korodji, Péonga, Bessassi (Kalalé), Sontou, Diguidirou, Panéguéa, Guinagourou, Nassy, Gnynsi, Boro, Kpébié (Pèrèrè),
- centre de santé de Mèdédjonou dans la commune d'Adjarra

B. Planifier une dotation progressive de 10% chaque année en infrastructures hydrauliques et d'assainissement pour une couverture totale des écoles et établissements publics en général, et des écoles à cantines à l'échéance des ODD en 2030 en particulier

Pour un total de 7.360 écoles primaires publiques que compte le pays en 2022, 5.429 sont dotées de cantines (PNASI, 2023) pour moins de 20% pourvues d'installation d'eau en milieu rural. Or, les écoles à cantines doivent être pourvues d'infrastructures autonomes d'eau afin de promouvoir le maintien et la progression des enfants à l'école mais aussi et surtout des conditions d'hygiène dans la fourniture de repas aux élèves. Une planification de dotation progressive de 10% chaque année pourrait amener à une couverture totale des écoles primaires publiques à cantines à l'échéance des ODD en 2030.

C. Accorder une priorité à la valorisation de la gestion des ressources en eau

La basse vallée de l'Ouémé et du Mono (site RAMSAR 1018) est d'une grande richesse écologique (flore, faune aviaire, terrestre et aquatique) et assure une quantité de services écosystémiques (agriculture, pêche, élevage, transport, valeur culturelle, récréation, tourisme, matériaux de construction, ressources médicinales…). Cet ensemble écologique, qui constitue un patrimoine unique, est menacé par la très forte pression des activités anthropiques dans le delta (destruction des forêts et des mangroves, destruction des habitats fauniques, prolifération des acadjas, engins de pêche prohibés, rejets des déchets solides et des eaux usées, pollutions chimiques, extraction non contrôlée de sable…).

De même, les producteurs de ces deux zones font face à la forte variabilité saisonnière de la quantité d'eau mobilisable pour leurs productions agricoles

(notamment pour l'eau souterraine des nappes libres des plaines alluviales) avec des problèmes de plus en plus perceptibles pour finir les cycles de production en fin de saison sèche avant l'arrivée des pluies et la recharge des nappes.

Dans la basse vallée de l'Ouémé, d'autres contraintes d'accès à l'eau productive concernent l'insuffisance d'entretien du réseau de drainage agricole (obstrué par des sédiments), ce qui limite ses rôles en termes de stockage et de recharge des nappes en saison pluvieuse.

Pour la valorisation de la gestion des ressources en eau dans ces zones et bénéficier des services écosystémiques, les populations et les OSC invitent le Gouvernement à :

- **Allouer des moyens budgétaires suffisants pour l'entretien et le curage des canaux de navigation dans la basse vallée de l'Ouémé et Mono ;**
- **Susciter les investissements pour la mobilisation et la valorisation des ressources en eau, leur conservation et la protection des personnes et des biens contre les risques liés à l'eau ;**
- **Réaliser des adductions d'eau villageoises (AEV) dans la plaine alluviale du Mono et de l'Ouémé ;**
- **Réaliser les travaux d'aménagements des bas-fonds ;**
- **Appuyer les producteurs agricoles sur l'irrigation de complément (fin de saison sèche) à travers la réalisation des forages pour le développement durable agricole.**

D. Augmenter sensiblement les investissements dans le sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement de base pour l'atteinte de la cible 6.2 des ODD d'ici 2025

L'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement constituent trois sous-secteurs indissociables qui s'épaulent et se renforcent mutuellement. Si l'un est négligé, les progrès seront presque impossibles et non durables pour les autres. Par ailleurs, l'atteinte de l'ODD 6 ne sera actée que si prioritairement l'accès universel à l'eau est réalisé et si le pays a atteint le statut de Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL).

L'amélioration de l'assainissement fait reculer de 32% la morbidité attribuable aux maladies diarrhéiques. En matière d'Hygiène, le simple fait de se laver les mains avec de l'eau et du savon peut réduire de 45% le nombre de cas de maladies diarrhéiques. Au Bénin, chaque enfant de moins de 5 ans, fait au moins 5 épisodes de maladies diarrhéiques par an, et chaque épisode mobilise la famille pour plus de 3 jours de travail. En l'absence d'une bonne pratique d'Hygiène et d'amélioration des conditions d'assainissement, tout investissement dans le secteur de l'eau, si massif soit-il est compromis. Le secteur AEPHA est capital pour

l'atteinte des ODD. Un investissement dans ce secteur permet d'atteindre plus rapidement 4 autres ODD à savoir ODD 3 (santé), 4 (éducation), 5 (autonomisation des femmes) et 10 (réduction des inégalités géographiques).

L'assainissement de base demeure une grande préoccupation car plus de 45% de la population béninoise pratique encore la défécation à l'air libre. La défécation à l'air libre, inhibe les avancées en matière d'accès à l'eau potable.
Ainsi, d'importants progrès ont été réalisés dans les budgets prévisionnels successifs de l'Etat, pour les sous-secteurs Eau et Assainissement, Cependant, **le sous-secteur-Hygiène et Assainissement de base souffre d'un manque de portage institutionnel clair. La structure redevable du sous-secteur n'est toujours pas clairement définie**. Faudra-t-il le rappeler, il n'est pas possible d'avoir de l'eau potable de façon durable, sans un assainissement adéquat, autrement dit, retarder un accès universel à un assainissement adéquat, c'est aussi retarder l'eau réellement potable pour tous au minimum sur le double de l'écart d'échéance de même que les gains économiques qui y sont liés. Mettre un dollar dans l'assainissement, c'est récolter 7 dollars comme profit.

- **En effet, les OSC recommandent une définition claire du portage institutionnel avec une entité qui en sera redevable et l'allocation suffisante de ressource au sous-secteur Hygiène et Assainissement de base**

E. Doter les établissements scolaires de kit de prise en charge des urgences pour l'hygiène menstruelle en application des dispositions de la loi 2022-04 du 16 février 2022.

Le gouvernement, dans son ambition de faire face aux nouveaux enjeux en matière de santé publique et d'améliorer le cadre de vie des populations, a voté la loi N° 2022-04 sur l'hygiène publique en République du Bénin. Ce code aborde les questions relatives, entre autres, au rôle des collectivités décentralisées dans la promotion de l'hygiène, la politique d'hygiène des bâtiments publics, des établissements des différents ordres de l'enseignement, des établissements sanitaires, des centres de détention. Elles ne font pas l'impasse sur la gestion des cadavres, la question de l'hygiène menstruelle et la pollution sonore. Pour ce qui concerne l'hygiène menstruelle dans les établissements de formation et d'enseignement, le code vient à point nommé pour réguler les disparités qui s'observent. En son article 119, il est clairement stipulé que « *Tout établissement public ou privé, notamment les établissements de formation et d'enseignement, comprend au minimum un espace sanitaire simple séparé tant pour les hommes que pour les femmes, respectueux de l'intimité et un espace disposent de savon, d'eau potable, de matériel de protection hygiénique pour la toilette intime et le*

lavage des moins, du linge menstruel et des vêtements, ainsi que de poubelles à couvercle pour changer et éliminer les protections hygiéniques ». Malheureusement, le budget gestion 2024 n'a prévu aucune ligne pour matérialiser cette disposition du code.

2) SANTE

Le Programme d'action du Gouvernement 2021-2026 accorde une large part aux droits de santé pour une amélioration continue des conditions sanitaires des populations en mettant en place une politique de santé 2018- 2030. La mise en œuvre de cette politique, a permis de faire des avancées considérables à travers les différentes réformes du secteur.

A. Assurer le financement pour la mise en œuvre du Plan Stratégique Intégré de Lutte contre les Maladies Non Transmissibles (MNT) avec en particulier "le milliard de la prévention"

A l'échelle mondiale, les MNT tuent chaque année 41 millions de personnes, soit 71 % des décès dont plus de 85 % dans les pays à revenu faible ou intermédiaire comme le nôtre.

Les prévalences des Facteurs De Risque (FDR) évoluent également au Bénin de manière inquiétante. Entre 2008 et 2015, la prévalence de l'hypertension artérielle culmine à un taux élevé, touchant plus d'un adulte sur 4 (dont 10 % ont une hypertension artérielle sévère ou grave). Celle de l'hyperglycémie s'est multipliée par 5, et celle de l'hypercholestérolémie par 10. (Projection d'après les enquêtes STEPS 2008 et 2015 au Bénin).

En 2015, 97 % des Béninois avaient au moins un FDR de MNT. Mais, autant les données sur les FDR sont bien connues au Bénin grâce à la réalisation de plusieurs enquêtes STEPS, autant le système manque de données fiables à l'échelle de la population sur les principales MNT. Au Bénin, la mortalité prématurée liée aux MNT reste encore très élevée. Selon l'OMS, en 2008, elle représentait 49,4 % des décès chez les hommes et 36,4 % chez les femmes. Les MNT sont ainsi aujourd'hui la première cause de mortalité au Bénin. L'absence d'actions fortes contre les MNT plombe les efforts pour les axes définis comme prioritaires tels que la Santé de la Mère et de l'Enfant, le Paludisme, la tuberculose et le VIH.

Les MNT compromettraient ainsi les progrès pour la réalisation des ODD à l'horizon 2030, notamment la cible de la réduction d'un tiers du taux de mortalité prématurée due à des MNT d'ici 2030. En effet, les coûts des traitements longs et onéreux des MNT dans un contexte de limitation des ressources acculent chaque

année des millions de personnes dans la pauvreté et étouffent le développement. Les MNT représentent un défi urgent et le gouvernement devrait prendre des mesures idoines pour prioriser les investissements.

- **En effet, les OSC recommandent au Ministère de la Santé de définir comme axe prioritaire les investissements dans la recherche, la prévention, le dépistage précoce et l'accès au diagnostic, soins et services adéquats.**

B. Le renforcement du plateau technique des centres hospitaliers et formations sanitaires

Selon l'OMS, le Gouvernement a investi de 2016 à 2020 pour le renforcement et la modernisation du plateau technique des formations sanitaires un montant total de onze milliards huit cent soixante-douze millions sept cent cinquante-neuf mille trois cent deux (11.872.759.302) Francs CFA. Malgré cet effort d'investissement, le plateau technique des hôpitaux et formations sanitaires n'a pas encore atteint la capacité suffisante d'accueil des patients. L'état critique des hôpitaux et des Centres de Santé se constate dans les hôpitaux comme l'hôpital de zone de calavi/Sô-Ava, le CHU-MEL, le CNHU, tous les CHD où la majorité manque de scanner, d'ambulances pour les références, de lits pour les hospitalisations, de tables pour les services d'urgence etc…
Au regard des constats évoqués, les prévisions budgétaires et les besoins exprimés pour une meilleure qualité en offre de service de soins de santé, les OSC formulent à l'endroit du ministère de la santé et du gouvernement la recommandation suivante :

- **Accélérer le renforcement du plateau technique des hôpitaux de référence en vue de disposer en 2026 des centres hospitaliers aux normes requis par l'OMS.**

C. Améliorer la santé de l'enfant à travers une attention particulière du budget accordé aux interventions spécifiques à la nutrition

La malnutrition sous toutes ses formes demeure l'un des plus grands défis de développement avec des impacts humains, sociaux et économiques. Elle demeure l'une des principales causes de la mortalité infanto-juvénile en Afrique de l'Ouest. **Au Bénin, près de 45 % des décès des enfants de moins de cinq (5) ans sont dus à la malnutrition[6].** En effet, les synergies sont très fortes entre la santé et la

[6] Plan National de Développement (2018-2025), page 67

nutrition ; une bonne santé passe par une bonne nutrition. La malnutrition reste l'un des principaux facteurs de risque de maladies non transmissibles.

Une bonne alimentation soutient l'équité et l'inclusion en agissant comme un facteur de meilleurs résultats en matière d'éducation, d'emploi, d'autonomisation des femmes et de réduction de la pauvreté. **Les enfants recevant une alimentation équilibrée ont 33 % plus de chance d'échapper à la pauvreté à l'âge adulte**[7].

De même, un défaut de nutrition adéquate a des conséquences désastreuses sur la vie à l'âge adulte.. "**Un enfant ayant un retard de croissance à 6 ans risque de perdre 4 années de scolarisation en termes d'altération de ses performances associée au déficit de son développement cognitif »**[8]**. Il est estimé, "qu'à l'âge adulte, les enfants qui souffrent d'un retard de croissance gagneront 20 % de moins que ceux qui n'en sont pas atteints."**[9]

Les conséquences de la malnutrition ne se limitent pas seulement sur l'avenir de l'enfant concerné, mais aussi et surtout elles se répercutent sur le développement socio-économique du pays. **Au Bénin, les pertes du PIB attribuables à la malnutrition atteignent 2 à 3%**[10]**.** Il s'ensuit que l'amélioration de la nutrition participe autant de la protection sociale que du développement économique. En effet, "les bénéfices tirés des investissements visant à lutter contre la malnutrition offrent un ratio avantages/coûts moyen de 15."[11] Il est donc impérieux de replacer la nutrition au cœur de la problématique de développement durable. Il s'agira d'investir autant que possible pour améliorer la nutrition et éliminer la faim à travers la sécurité alimentaire, la promotion de l'agriculture durable, les soins de santé pour tous et les pratiques d'hygiène et d'assainissement de base.

3) PROTECTION SOCIALE

A. Veiller à l'application des décrets pris en conseil des ministres du 21 juin 2023 relatifs à la loi n° 2017-06 du 29 septembre 2017

Le gouvernement béninois a manifesté sa volonté politique pour l'application de la loi N° 2017-06 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin à travers la prise des décrets d'application en date du 21 juin 2023. Ce sont notamment :

[7] La nutrition au service des ODD, page 12
[8] La nutrition et les Objectifs de Développement Durable après 2015, page 4
[9] La nutrition au service des ODD, page 60
[10] Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition (PSDAN, chapitre 3, partie a), page 44
[11] La nutrition et les Objectifs de Développement Durable après 2015, page 3

- Le décret n°2023-322 du 21 juin 2023 portant création, attributions, composition et fonctionnement de la Commission interministérielle de mise en œuvre des mesures d'inclusion des personnes handicapées ;
- Le décret n°2023-323 du 21 juin 2023 fixant les modalités d'appui à la promotion de l'éducation et de la formation des personnes handicapées ;
- Le décret n°2023-325 du 21 juin 2023 portant mesures spéciales de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat des personnes handicapées ;
- Le décret n°2023-326 du 21 juin 2023 fixant les mesures préférentielles dans les transports en commun et les centres culturels et de loisirs publics au profit des personnes handicapées.

Ces actions sont salutaires mais pour l'année 2025, il est souhaitable de prendre des mesures spécifiques à l'endroit des personnes handicapées pour assurer leur mieux être à travers l'application des décrets cités.

B. Prendre le Décret portant création de l'Organe Administratif de la Mutualité Sociale (OAMS) prévu par le règlement 07/2009/CM/UEMOA.

La Loi N°2020-37 du 03 février 2021 portant protection de la santé des personnes en République du Bénin, rend obligatoire l'assurance maladie à compter du 1er janvier 2022. Comme le Bénin s'engage dans la phase de généralisation du projet ARCH volet assurance maladie, il serait opportun de s'appuyer sur *« les mécanismes qui sont déjà développés par d'autres entités, tels que les mutuelles de santé notamment avec des vendeurs de marchés, les artisans par exemple »*.[12]

En conformité avec le règlement communautaire, la Plateforme de Lomé[13] a recommandé aux Etats africains, **« la mise en œuvre et le renforcement de dispositifs légaux reconnaissant les mutuelles de santé et leurs spécificités. Ces dispositifs doivent être mis en place par des mesures d'application, garantissant ainsi la viabilité de mutuelles du point de vue institutionnel, technique, financier et fonctionnel »**. Pour un meilleur développement de la CSU, il importe d'éviter le manque d'articulation entre les mutuelles sociales et l'ARCH dans sa mise en œuvre. L'Etat gagnerait à impliquer les **mutuelles sociales comme un mécanisme assurantiel éprouvé dans le cadre de la généralisation du volet Assurance maladie de l'ARCH.** Pour une réussite de la Couverture Sanitaire Universelle à

[12] Extrait de l'entretien accordé par le Ministre de la Santé, M. Benjamin Hounkpatin à RFI, le 11 Novembre 2021 : https://www.rfi.fr/fr/podcasts/invit%C3%A9-afrique/20211111-benjamin-hounkpatin-ministre-b%C3%A9ninois-de-la-sant%C3%A9-la-couverture-sanitaire-universelle-est-en-bonne-marche

[13] La Plateforme de Lomé est un document politique issu d'un processus de réflexion et de rédaction collective mené par le mouvement mutualiste européen et africain. Elle vise à promouvoir le renforcement du rôle des mutuelles dans les efforts d'extension de la protection sociale et plus spécifiquement la couverture santé universelle en Afrique de l'ouest.

travers l'ARCH, les mutuelles de santé représentent un mécanisme assurantiel pouvant diffuser auprès des populations, notamment du secteur informel et agricole, le paquet de base retenu dans le cadre de la généralisation de l'ARCH.

C. Opérationnaliser et doter les Guichets Uniques de Protection Sociale de ressources humaines, matérielles et financières en vue de l'efficacité des actions de protection sociale

Le Guichet Unique de Protection Sociale (GUPS) proposé en remplacement des Centres de Promotion Sociale (CPS) tel qu'annoncé en Conseil des Ministres du 15 Février 2023 est une innovation et une mutation apportées au système de protection en République du Bénin afin de rendre les services et les prestations plus accessibles[14] aux populations. La transformation des CPS en GUPS nécessite que des ressources conséquentes y soient allouées afin qu'ils ne souffrent pas des mêmes problèmes que les CPS.

4) AGRICULTURE

Renforcer la résilience des ménages agricoles et la sécurité alimentaire

Avec une contribution de 1,3 point du secteur agricole à la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2022, l'agriculture béninoise a connu de nombreuses réformes et avancées au cours des dernières années et offre de bonnes perspectives pour atteindre les cibles de l'ODD1.

Ainsi, dans la perspective de la réalisation des hypothèses pour la production agricole d'ici 2025, la production vivrière pourrait s'accroître de plus 24,4% par rapport au niveau de 2021, soit 13 789 586 tonnes en 2025. La production céréalière devrait s'accroître 33,6% par rapport à son niveau de 2021[15].

Ces différentes prévisions sont dépendantes d'un contexte marqué par le changement climatique, l'insécurité dans certaines zones agricoles du fait des attaques terroristes et les catastrophes naturelles.

A côté de ces risques, il faut noter la faiblesse de la capacité de résilience[16] des agriculteurs qui en moyenne tourne autour de 53,8% avec une forte variabilité de l'indice moyen de résilience en fonction du sexe, de la nature de la production, de la capacité de production, de la tranche d'âge et de la zone géographique. L'analyse de la capacité de résilience indique de fortes inégalités en termes de vulnérabilité des ménages agricoles[17].

---

[15] Perspectives de production agricole de 2022 à 2025, MAEP (DSA-DPAF), mai 2022

[16] « La résilience est la capacité des ménages de faire en sorte que les facteurs de stress et les chocs n'aient pas de conséquences négatives durables sur le développement » (RM-TWG, 2014).

[17] Direction de la Statistique Agricole (DSA), Avril 2023. *Analyse de la capacité de la résilience des ménages agricoles au Bénin en 2021.* MAEP. Cotonou, Bénin.
https://dsa.agriculture.gouv.bj/section/Documentations/Publication

Partant de ce constat, avec une population agricole estimée à 54,8 % de la population active (soit plus de 6,5 millions) dont 47,9 % de femmes, la vulnérabilité des ménages agricoles interpelle sur certaines mesures pouvant entraîner leur paupérisation.

Pour exemple, le soja est une légumineuse qui a des avantages aussi bien dans la fertilisation des sols que dans l'utilisation des intrants mais sa production est en perte de vitesse avec toutes les contraintes qu'impose sa commercialisation notamment le prix de vente fixé aux producteurs et les conditions d'achat qui ne sont pas de nature à encourager sa culture et à apporter une garantie de bien-être aux ménages agricoles.

La contribution des services sociaux de base (ABS)[18], des actifs (AST)[19] et des filets sociaux (SSN)[20] et la capacité d'adaptation (AC)[21] à la résilience des ménages agricoles restent faibles, respectivement de 18%, 30,9%, 32% et 19%. Les ATS et les filets sociaux contribuant plus fortement à la résilience des ménages, pour une économie agricole moderne, durable et diversifiée, il urge :

- *de renforcer la résilience des ménages agricoles à travers des mesures de protection sociale appropriées,*
- *de développer les services sociaux de base dans les milieux ruraux à forte propension agricole,*
- *d'accroître le financement agricole notamment pour les jeunes producteurs et les femmes,*
- *de revoir les prix et les modalités de commercialisation des produits industriels comme le soja,*
- *d'améliorer les conditions de travail des agriculteurs en rendant disponibles des intrants et semences de qualité,*
- *d'inclure les semences dans les produits exonérés des droits et taxes d'entrée et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) (les matériels agricoles aux herbicides et sacs d'emballages destinés au conditionnement des intrants ou des produits agricoles),*
- *renforcer le conseil agricole auprès de producteurs et investir dans la mise en œuvre des programmes nationaux de développement des filières pour renforcer la productivité agricole et la sécurité alimentaire.*

INDICATEURS	UNITÉ	VALEURS

[18] **L'accès aux services de base (ABS)** porte à la fois sur l'accès aux services (proximité aux marchés, écoles, aux centres de santé, accès à l'eau et à l'électricité) et à la qualité de l'accès et des services,

19 **Les actifs (AST)** sont les éléments clés des moyens de subsistance, Ils englobent l'équipement et les outils agricoles, l'équipement non agricole (par ex, voiture, téléphone), les terres possédées ou encore les Unité de Bétail Tropical

[20] **Le filet de protection sociale (SSN)** se rapporte à l'accès aux transferts, Il couvre tant les transferts formels (pensions, transferts sociaux, etc.) que les transferts informels (envois de fonds des membres du ménage qui sont à l'étranger).

[21]**La capacité d'adaptation (AC)** est la capacité d'un ménage à s'adapter à une nouvelle situation et à développer de nouvelles sources de subsistance (p.ex., fait d'avoir plusieurs sources de revenu)

1	Indice moyen de la capacité de résilience des ménages agricoles	Echelle 100	53,8
2	Indice moyen de la capacité de résilience des ménages agricoles dirigés par les femmes	Echelle 100	51,1
3	Indice moyen de la capacité de résilience des ménages agricoles dirigés par les hommes	Echelle 100	54,2
4	Indice de capacité de résilience des ménages pratiquant exclusivement la production végétale	Echelle 100	54,5
5	Indice de capacité de résilience des ménages pratiquant exclusivement la production animale	Echelle 100	53,7
6	Indice de capacité de résilience des ménages pratiquant à la fois la production végétale et la production animale	Echelle 100	53,8
7	Indice moyen de la capacité de résilience au niveau des petits exploitants	Echelle 100	51,9
8	Indice moyen de la capacité de résilience au niveau des grands exploitants	Echelle 100	60,7
9	Contribution du pilier Accès aux services de base (ABS) à la résilience	%	18,0
10	Contribution du pilier Actifs (AST) à la résilience	%	30,9
11	Contribution du pilier Filets de sécurité sociale (SSN) à la résilience	%	32,0
12	Contribution du pilier Capacité d'adaptation (AC) à la résilience	%	19,0

Tableau 1: Indicateurs clés sur la résilience des ménages agricoles au Benin (2021).

Départements	**1er quintile**	**2ème quintile**	**3ème quintile**	**4ème quintile**	**5ème quintile**	**ICR moyen**	**Ecart moyenne du 1er et du 5ème quintile**
ALIBORI	22,6	45,8	54,4	63,3	77,2	60,7	54,5
ATACORA	30,4	45,6	53,8	63,1	74,4	47,0	43,9
ATLANTIQUE	32,3	45,2	54,1	63,1	73,7	50,0	41,4
BORGOU	30,7	46,1	54,5	63,0	77,4	61,1	46,7
COLLINES	33,4	45,6	54,1	63,0	74,5	56,3	41,1
COUFFO	34,1	45,6	54,7	63,0	75,3	56,1	41,1
DONGA	32,3	45,4	54,0	62,8	76,1	52,6	43,7
MONO	31,6	46,1	53,9	62,6	75,7	54,7	44,1
OUEME	34,8	45,8	53,9	63,1	74,5	54,0	39,7
PLATEAU	29,5	45,3	53,9	62,3	74,8	49,4	45,2
ZOU	28,9	45,6	53,9	62,5	77,7	49,6	48,9
Ensemble Bénin	**30,9**	**45,6**	**54,1**	**62,9**	**76,0**	**53,8**	**45,2**

Tableau 2: Indice de la capacité de résilience (ICR) : moyenne par quintile et par département en 2021

5) EDUCATION

L'éducation est un pilier essentiel du développement humain. Elle est essentielle à la réalisation de chacun des dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD) et constitue l'un des instruments pour lutter contre la pauvreté et les inégalités.

Malgré les efforts de ces dernières années, en matière d'une meilleure gouvernance du secteur, de construction et d'équipement de salles de classes, d'amélioration des taux d'accès et de rétention et d'amélioration de la qualité de l'enseignement, des situations persistent et sont de nature à annihiler les efforts fournis dans le secteur avec des répercussions sur d'autres secteurs comme ceux de la santé et de la protection sociale.

A. Renforcer l'éducation préscolaire

L'éducation préscolaire nécessite une attention particulière parce qu'elle joue un rôle important dans le développement de l'enfant. Elle détermine les caractéristiques de la personne en devenir à travers l'éveil moteur, socioaffectif et intellectuel. Elle s'exerce pendant une période de la vie où des compétences de base et des aptitudes à l'autonomie peuvent être établies.

Malgré son caractère non obligatoire au Bénin, elle est reconnue par la Loi portant orientation de l'éducation nationale du 17/11/2003 qui stipule en son article 23, que la maternelle vise l'éveil des fonctions physiques, psychologiques et mentales des enfants. Elle dure deux ans et est ouverte aux enfants de deux ans et demi au moins.

Plusieurs mesures sont prévues dans les documents de référence tels que le PAG 2021-2026 et le plan sectoriel de l'éducation (PSE) 2018-2030 pour la promotion de l'éducation préscolaire. Elles visent à améliorer l'accès équitable et inclusif, la qualité de l'enseignement et le pilotage du sous- secteur. Mais son développement reste encore embryonnaire avec un TBPS de 15,9% (2022) pour 3265 écoles maternelles publiques et privées ayant accueilli 170. 241 enfants (dont 84 746 filles) répartis dans 7373 sections (petites et grandes).

Cinq (5) départements sur 12 ont des Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) inférieurs à la moyenne nationale. La différence entre les extrêmes est considérable : 27% de TBPS dans la Donga contre 6% dans l'Alibori. C'est une situation qui risque d'accroître les inégalités sociales d'autant plus que le budget du préscolaire, connaît depuis 2020 une baisse. Le préscolaire est fortement dominé par l'offre du secteur privé et les rares écoles maternelles du public souffrent d'un déficit d'enseignants qualifiés faute de la situation de suspension de l'école de formation des enseignants de la maternelle. De même, conformément aux orientations

stratégiques du PSE 2018-2030, le développement du mode préscolaire communautaire souffre d'un retard de mise en œuvre. Face aux nombreux défis, il urge de :

- prévoir dans le dispositif AME, des enseignants de la maternelle,
- allouer des ressources pour opérationnaliser le mode communautaire du préscolaire,
- procéder à la réouverture de l'école de formation des enseignants de la maternelle voire l'ensemble des ENI,
- rendre disponible le personnel d'encadrement/suivi spécifique au préscolaire,
- construire et doter les écoles maternelles d'équipements ludo pédagogique suffisants.

B. Poursuivre le renforcement de capacités du corps d'encadrement et définir le ratio d'encadrement

Une étude réalisée par DEDRAS/Social Watch Bénin a montré que les membres du corps d'encadrement (inspecteurs) font beaucoup d'efforts dans le suivi des enseignant-e-s malgré le manque de moyens. En effet, le nombre d'enseignant-e-s en charge d'un Conseiller Pédagogique (CP) varie de 100 à 274 dans certaines circonscriptions scolaires ce qui dénote de l'insuffisance de corps d'encadrement. Cette situation ne favorise pas le bon suivi des enseignants, gage de l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Tout en saluant les efforts du gouvernement en matière de recrutement et de dotation de moyens roulants, les OSC l'invitent à :

- Poursuivre le recrutement du corps d'encadrement et définir un ratio d'encadrement par inspecteur et par sous -secteur,
- Poursuivre la dotation en moyen roulant et doter les régions pédagogiques d'équipements informatiques.

III- AUTRES PREOCCUPATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

- Opérationnaliser et prendre en compte les questions d'équité dans la mise en œuvre du Fonds d'Investissement Communal pour un développement humain, social et économique des collectivités territoriales

En tant qu'unique mécanisme de transfert de ressources aux communes en République du Bénin, le FADeC est souvent critiqué, remis en cause et même

fustigé. Il est très rare que tous les acteurs de la CONAFIL, en l'occurrence les communes soient effectivement satisfaits de la clé de répartition adoptée pour déterminer la part de ressources à transférer à chaque commune aussi bien pour l'investissement (affecté et non affecté) que pour le fonctionnement. L'analyse des critères actuels du FADeC montre la non prise en compte des spécificités de chaque commune dans le transfert des ressources. Le FADeC étant conçu pour financer le développement communal, il y a lieu de prendre en compte d'une manière ou d'une autre les problèmes spécifiques auxquels chaque commune est confrontée. Or, il se trouve que le FADeC, depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, est dans la globalité et non la spécification des besoins propres à chaque commune. Il ne prend donc pas la territorialisation[22] du développement et surtout du développement local. En plus de ces constats, en 2023, les ressources du FADeC affecté n'ont pas été transférées aux communes dans un contexte où elles éprouvaient d'énormes difficultés à mobiliser les fonds propres.
Point n'est besoin de présenter l'importance de l'amélioration progressive de la gouvernance pour la mobilisation des ressources.

- Renforcer la bonne gouvernance financière et la lutte contre la corruption

Les prévisions de croissance ne peuvent être réalisables que dans un environnement de bonne gouvernance économique. Point n'est besoin de présenter l'importance de l'amélioration progressive de la gouvernance pour la mobilisation des ressources.

Le dernier rapport sur l'**International Budget Partnership (IBP)** a donné les résultats suivants pour le Bénin : **28 points** pour la ***« Participation du public »***, **59 points** pour le ***« Contrôle budgétaire »*** et **65** pour la ***« Transparence »***[23].

L'Enquête sur le budget ouvert est assortie de recommandations à savoir :

- pour la *« Participation du public »*, elles vont à l'endroit du Ministère de l'Économie et des Finances, de l'Assemblée Nationale et de la Cour des Comptes
- pour le *« Contrôle budgétaire »*, elles vont à l'endroit de l'Assemblée Nationale et de la Cour des Comptes
- pour la *« Transparence »*, elles donnent la priorité aux actions d'amélioration de la transparence budgétaire notamment pour la publication en ligne du Rapport d'audit dans les délais et l'amélioration de l'exhaustivité de la revue de milieu d'année en présentant des estimations de dépenses actualisées par classifications administratives et fonctionnelles ainsi que par

[22] La territorialisation du développement impose la prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'élaboration et l'implémentation des politiques publiques.
[23] *https://internationalbudget.org/fr/open-budget-survey/country-results/2021/benin*

programme spécifique et en incluant des estimations actualisées des différentes sources de revenus pour l'exercice budgétaire en cours.

Quant à l'**Indice de Perception de la Corruption (IPC)** 2023 : Le Bénin n'avance pas[24]. La note de l'IPC obtenue par le **Bénin est la même qu'en 2022** et est **43 sur 100 points**. Entre 2016 et 2023, le Bénin n'a pas connu de bonds significatifs et se situe toujours en dessous de la moyenne.

C'est dire qu'au Bénin, la lutte contre la corruption au Bénin continue d'avoir du plomb dans l'aile et les progrès enregistrés sont très lents et non soutenus pour ne pas dire ralentis au cours de 2023. D'énormes défis restent à relever pour atteindre un niveau acceptable pour l'IPC et être cité parmi les pays faisant des progrès significatifs dans la lutte contre la corruption.

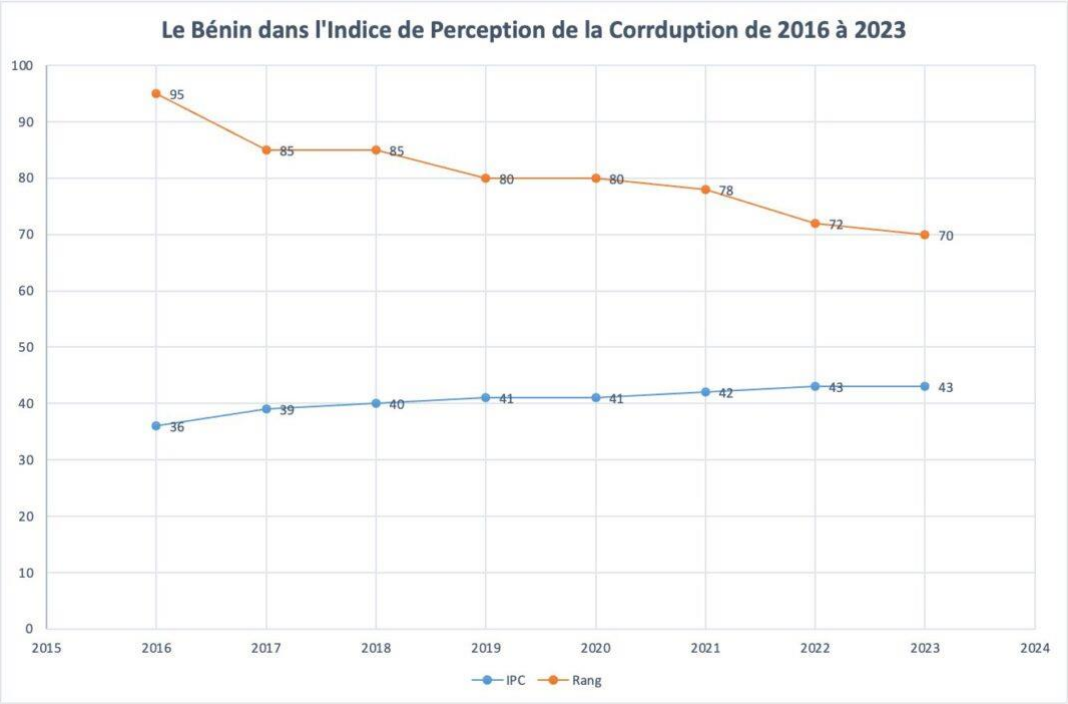

Une amélioration de ce score sera significative si les recommandations du diagnostic de la gouvernance du Bénin fait par le Fonds Monétaire International (FMI) en 2023 sont mises en œuvre notamment :

- <u>Recommandation N°</u>5 qui a pour objectif de *« Renforcer la prévention et la lutte contre la corruption par un cadre juridique adapté »* avec comme action de *« faire adopter par le Conseil des Ministres les textes relatifs au Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption »*

24 https://socialwatch.bj/?p=3867

- <u>Recommandation</u> **N°6 :** Réviser le cadre juridique applicable à la protection des lanceurs d'alerte sur la base des bonnes pratiques internationales qui a pour objectif de *« Renforcer la prévention de la corruption »*
- <u>Recommandation N°7</u> **:** Rendre le HCPC opérationnel tout en œuvrant en parallèle à renforcer son cadre juridique pour assurer son indépendance et envisager de lui transférer la compétence de police judiciaire concernant les actes de corruption
- <u>Recommandation N°8</u> **:** Rendre le HCPC opérationnel tout en œuvrant en parallèle à renforcer son cadre juridique pour assurer son indépendance et envisager de lui transférer la compétence de police judiciaire concernant les actes de corruption
- <u>Recommandation N°9</u> **:** Augmenter la transparence en publiant sur un site internet gouvernemental dédié (i) les jugements définitifs rendus par la CRIET et les statistiques afférentes ; (ii) les statistiques relatives aux arrestations et activités effectuées par la BEF et ; (iii) toute autre information pertinente pour le public en matière de lutte contre la corruption, produite par des agences publiques
- <u>Recommandation N°11</u> **:** qui a pour objectif de *« Améliorer la supervision de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT) des secteurs à haut risque (le secteur des organismes à but non lucratif (OBNL), le change manuel, l'immobilier, les structures juridiques) »*
- <u>Recommandation N°30</u> : Poursuivre l'opérationnalisation de la Cour des comptes, notamment à travers le recrutement des conseillers et auditeurs qui a pour objectif de *« Renforcer la transparence et la redevabilité sur les finances publiques ».*

Il faut intégrer dans la recommandation N°30 les préoccupations liées au non-apurement des comptes de gestion des communes. Ce qui pose un grave problème de gouvernance publique au Bénin. Il s'agira d'**Adopter les textes portant opérationnalisation des Cours régionales des comptes (composition, compétences, organisation et fonctionnement des Cours régionales ; règles de procédures devant ces Cours).**

CONCLUSION

Au regard de la vision et des ambitions du Gouvernement pour le volet social sur le quinquennat 2021-2026, les OSC espèrent que les aspirations et préoccupations évoquées dans le présent document auront un écho favorable dans la définition des orientations stratégiques budgétaire pour la gestion 2025 et qu'un retour leur sera fait par le Ministère de l'Economie et des Finances sur le sort réservé à celles-ci.

Il est important au regard du contexte social, économique et politique actuel du Bénin d'agir efficacement afin de corriger les inégalités sociales et géographiques persistantes, de réduire les risques de radicalisation et de propagation de

l'extrémisme violent dont les affres annihileront tous les efforts consentis depuis 2016 pour révéler le Bénin et compromettraient les chances des générations futures et donc le développement durable du Bénin.